



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DÉTAILLÉ DE LABELLISATION EUROSCOL

Nom de l'établissement

Logo de l'établissement

Année

Nom de l'établissement	
Numéro RNE	
Code européen OID	
Adresse complète	GPS :
Tel.	
Chef-ffe d'établissement	
Mails de l'établissement et d'un contact Euroscol	
Comité de pilotage de la démarche de labellisation	

Effectif élèves de l'établissement	
Effectif enseignant	
Effectif non enseignant	
Nombre de division	
Nom du Réseau / Bassin	
DGH	
Internat	

Type de formation et spécificité	
Langues enseignées	
Sections Euro, inter, bi-nationales	
DNL	
Certifications	
Site Web	
Compte facebook	
Compte twitter	
Compte instagram	
Assistant langues	
Service civique européen	
Nombre de partenariats internationaux	
Participation à des projets E+	
Nombre de mobilité organisées / an	

PRÉAMBULE / NOTE LIMINAIRE

PARTIE 1 DÉMARCHE D'OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DANS LE PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT

STRATÉGIE

- 1.1 L'ouverture européenne et internationale est un axe stratégique de l'établissement. Elle se vit au quotidien en lien avec la politique académique et nationale de coopération internationale.

- 1.2. L'établissement agit dans une logique de réseaux scolaires et extra-scolaires (collectivités territoriales, associations, écoles ou établissements en France et à l'étranger) et collabore avec la délégation régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération (DRAREIC).

PILOTAGE

- 1.3 L'établissement affirme la volonté d'inscrire la dimension européenne et internationale au cœur de son projet. Il le soumet au directeur.

- 1.4 Le directeur d'école / chef d'établissement engage pleinement son école/établissement dans la démarche. Il identifie une équipe et/ou un référent pour l'action européenne et internationale.

- 1.5 Tous les acteurs (élèves, personnels, parents) de l'établissement sont sensibilisés et associés aux actions d'ouverture européenne et internationale par des sessions de formations / des ateliers / des outils sont créés par l'école ou l'établissement.

- 1.6 Investissement des élèves (CVC ou CVL) dans la politique d'ouverture internationale de l'établissement.

EVALUATION

- 1.7 Les actions et partenariats établis sont évalués annuellement et participent à l'évaluation globale (évaluation diagnostique, indicateurs de réussite, indicateurs de progression, bilans divers) de l'école ou de l'établissement scolaire.

- 1.8 Un bilan/évaluation annuel. Le synthétique des actions est transmis aux acteurs institutionnels (IEN, IA-IPR, DRAREIC, collectivités territoriales ...).

COMMUNICATION

- 1.9 L'école / l'établissement a recours aux outils européens (passeport Europass pour les élèves et les personnels, Euromobipro, Europro pour les élèves de la voie professionnelle, Youthpass pour les élèves dans le domaine de la jeunesse) pour reconnaître les parcours et les mobilités. L'établissement élabore de nouveaux outils de reconnaissance des parcours et des mobilités (diplômes, certifications internes, adaptation du bulletin scolaire...).
- 1.10 L'école/l'établissement communique et met en valeur ses actions (presse, journal du lycée...) sur une page Internet dédiée à l'ouverture européenne et internationale.

VALORISATION

- 1.11 Les expériences de mobilités des élèves et des personnels sont reconnues (attestations, option facultative de mobilité, certifications ...). Les compétences acquises grâce aux mobilités sont valorisées.
- 1.12 Les personnels sont formés à l'utilisation d'outils promouvant l'ouverture internationale tels qu'eTwinning ou School Education Gateway.
- 1.13 L'établissement a reçu des distinctions pour des activités à l'international : concours Maison de l'Europe, label de qualité eTwinning, Elysée 2020, Prix Hippocrène...

PARTIE 2 - PARTENARIATS ET MOBILITÉS

ACTIONS ÉDUCATIVES MENÉES DANS LE CADRE DE PARTENARIATS

- 2.1 L'école / l'établissement entretient des partenariats pérennes, contractualisés, avec des établissements scolaires, des organismes de formation, des associations ou d'autres structures étrangères : conventions, actions de coopération éducative, programmes Erasmus+, Interreg, appariements, eTwinning, programmes bilatéraux franco-allemands...

- 2.2 L'accueil de délégations / personnels étrangers est impulsé pour faire entrer l'international dans l'école ou l'établissement scolaire.
- 2.3 Les projets et rencontres sont parties intégrantes des enseignements dispensés.
- 2.4 L'école / l'établissement met en place des dispositifs d'accueil et d'intégration des élèves étrangers dans le cadre de partenariats.
- 2.5 L'accueil d'intervenants européens (conférences, projets disciplinaires et interdisciplinaires) est renforcé.

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DES PERSONNELS À L'ÉTRANGER

- 2.6 L'engagement des personnels de l'établissement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel visant l'ouverture internationale et linguistique est valorisé (stages d'observation, formations, certifications).
- 2.7 Les mobilités individuelles professionnalisantes de personnels vers l'étranger sont encouragées (séjours linguistiques ou professionnels via France Education International, accréditation Erasmus+). Les enseignants participent à des formations proposées par les entreprises, organismes et centres de recherche à l'étranger.
- 2.8 Le personnel est engagé dans l'organisation d'échanges, dans la recherche de partenariats et dans la rédaction de dossiers de projets européens.

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES À L'ÉTRANGER

- 2.9 L'établissement organise régulièrement des échanges scolaires en distanciel (ex : eTwinning) basés sur un projet international.
- 2.10 Des actions de mobilités scolaires d'élèves sortantes et entrantes (individuelles et collectives), en Europe et à l'international sont mises en place par l'établissement :
- mobilités collectives d'élèves vers l'Europe ou l'international ;
 - mobilités individuelles d'élèves vers l'Europe ou l'international ;
 - accueil individuel d'élèves étrangers ;
 - accueil de groupes d'élèves étrangers ;

2.11 Les échanges entre pairs (élèves, enseignants) sont encouragés :

- programmes de mobilité individuelle d'élèves (Picassomob, Transalp, Mistral, Boréal, programmes OFAJ)
- programmes d'échange poste à poste de personnels

2.12 Des actions de mobilités extra-scolaires sont mises en place :

- Actions du programme Erasmus+ Jeunesse : corps européen de solidarité, jeunes en service civique européen,
- Développement de la solidarité : chantiers de jeunes internationaux, bénévolat, volontariat, projets de solidarité,
- Stages et emplois

PARTIE 3 COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET INTERCULTURELLES

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- 3.1 L'établissement bénéficie de la présence d'enseignants de DNL (discipline non linguistique) certifiés ou habilités à dispenser des enseignements en langue étrangère. Les équipes sont encouragées à se former et à valoriser leurs compétences linguistiques en présentant l'examen de certification complémentaire DNL.
- 3.2 Une offre d'enseignement plurilingue est présente. L'enseignement de langue(s) et culture européenne (LCE) est proposé. Les enseignants mettent à profit leurs compétences linguistiques et interculturelles dans le cadre des enseignements et des projets de l'établissement.
- 3.3 La formation linguistique et interculturelle des personnels est incluse dans le plan de formation établissement.
- 3.4 Des assistants de langues vivantes étrangères, des volontaires civiques européens ou des jeunes européens du corps européen de solidarité ainsi que des enseignants d'origine étrangère interviennent au sein de l'établissement.

PÉDAGOGIE

- 3.5 La bibliothèque / le CDI propose un espace dédié à l'international : ressources en langues, espace multimédia...

- 3.6 Des ateliers linguistiques et culturels facultatifs sont mis en place dans l'école ou l'établissement : par exemple, club Europe, atelier de conversation, chorale, eTwinning...
- 3.7 Les projets et les actions de mobilité sont élaborés pour servir l'innovation pédagogique. L'école/l'établissement développe les échanges de bonnes pratiques avec des écoles/établissements étrangers.
- 3.8 Des enseignements en français langue étrangère sont proposés (type dispositif UPE2A).

EVALUATION DES ÉLÈVES

- 3.9 Des certifications étrangères en langue (Certilngua, DELE, Cambridge, Cervantes, KMK, etc.) sont proposées.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS INTERCULTURELLES

- 3.10 L'établissement met en place des actions qui visent à développer l'interculturalité pour les élèves et le personnel (par exemple : tirer profit des différentes langues/nationalités présentes dans l'établissement).
- 3.11 Des actions éducatives à dimension européenne (sensibilisation à la citoyenneté européenne) et internationale, sont menées : concours, journée de l'Europe, festival des solidarités, journée franco-allemande, rencontres, semaine des langues, journée européenne des langues, festivals de cinéma, théâtre, années croisées ...

PARTIE 4 - PLAN D'ACTION EUROSCOL 2022-2025

Objectifs principaux		Indicateurs :	
Objectifs spécifiques		Indicateurs :	

4. Liste des mobilités virtuelles : contact des élèves / étudiants avec l'international

Mobilités	Classe	Nombre d'élèves/étudiants	Durée	Langue	Commentaire
TOTAL année en cours					
Années précédentes					

5. Liste des mobilités des personnels

Mobilités	Type	Langue	Nom du programme	Durée	Commentaires
TOTAL année en cours					
Année précédente					

6. Les certifications

NOM CERTIFICATION	LANGUE	CLASSE(S) concernée(s)	Nombre d'élèves / étudiants concernés	Taux de réussite	Commentaire